



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E100233

VALABLE JUSQU'AU 03/08/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2005
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/01/2014
2 000

Raison sociale : CARLES
40 CHEMIN DE LA GARE
59144 WARGNIES LE GRAND

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 03 27 40 26 68
Portable :

Fax :

Siret : 480 574 300 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0047537/D

Site Internet : www.chauffage.plombier-carles.fr
E-mail : thierry.carles3@wanadoo.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5560353204

Responsabilité légale :
CARLES THIERRY PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5560353204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	22/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	21/04/2021
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	15/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/09/2021
o Chaudière bois	22/11/2023
o Poêle ou insert bois	22/11/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	21/04/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	21/04/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.